

GENDARMERIE Internet Sécurité

QUESTIONS / RÉPONSES

Je viens de recevoir un e-mail bizarre, d'une personne que je ne connais pas, se disant d'origine étrangère et me demandant de l'aider. Que dois-je faire ?

Vous ne devez pas répondre, ni accuser réception. Ce type de message cache une tentative d'escroquerie.

J'ai voulu acheter un objet sur un site de vente aux enchères sur Internet. Après quelques échanges par mail avec le vendeur, je lui ai envoyé un virement de la moitié du prix. Je devais recevoir la marchandise dans les huit jours, mais je n'ai jamais rien reçu.

Vous avez été victime d'une escroquerie à la « fausse vente ». Vous devez signaler les faits au site marchand, et déposer une plainte au commissariat ou à la gendarmerie le plus proche de votre domicile, même si le vendeur est situé à l'étranger. Cette plainte permettra d'ouvrir une enquête.

En cas de plainte, des frais me seront-ils facturés ?

Le dépôt de plainte est une formalité totalement gratuite.

J'ai été victime d'une utilisation frauduleuse de mon numéro de carte de paiement sur Internet. Est-ce à moi de supporter le montant du préjudice ?

Si vous avez signalé le problème à votre banque, elle vous a demandé un récépissé de dépôt de plainte - Si vous avez fourni ce document, votre banque doit recréditer votre compte du montant litigieux dans le délai d'un mois.

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

Le sentiment de culpabilité est fréquent chez les victimes d'escroquerie sur Internet. Mais les responsables sont les auteurs de ces infractions, déterminés à obtenir par tout moyen ce qui veulent.

Si vous êtes victimes d'une escroquerie sur Internet :

- ➔ Appelez en priorité votre banque pour le signaler.
- ➔ Déposez une plainte à votre brigade de gendarmerie (si vous ne pouvez pas vous déplacer, les gendarmes peuvent prendre votre plainte à votre domicile).

CONTACTS

Pour aller plus loin ou obtenir de l'information :

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr



**EN CAS D'URGENCE,
COMPOSEZ LE 17**

Votre point de contact local ?

Selon la gravité de votre incident, ce point de contact local sera en mesure de faire intervenir des enquêteurs spécialisés en cybercriminalité.

COORDONNÉES DE VOTRE CONTACT LOCAL

GENDARMERIE NATIONALE

LA GENDARMERIE
S'ENGAGE

LES SÉNIORS FACE AUX DANGERS D'INTERNET



Conception et réalisation : Service de diffusion de la gendarmerie et l'interior - 826 15 34 677 - 5 100



LES PRINCIPAUX DANGERS D'INTERNET



POUR VOTRE SÉCURITÉ

L'HAMEÇONNAGE :

Vous pensez recevoir un courriel d'une société ou d'une administration notoirement connue (banque, opérateur téléphonique, impôt, caisse d'allocations familiales...) qui vous invite à fournir des informations confidentielles (code d'accès, n° de carte bancaire...). Les pirates récupèrent alors ces données et les utilisent à leur profit.

LES LOGICIELS MALVEILLANTS

Lorsque vous ouvrez un mail ou que vous accédez à un site web, votre ordinateur peut être infecté par un virus. Ce dernier permet alors d'intercepter vos données confidentielles (identifiants, codes secrets, n° de carte bancaire, cryptogramme visuel...).

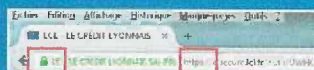
LES ESCROQUERIES

- ➔ Un courriel vous informe que vous avez gagné un cadeau mais on vous demande de payer des frais de livraison et de communiquer vos codes bancaires. Vous ne verrez jamais les cadeaux.
- ➔ Un courriel vous informe que vous avez gagné une somme importante à la loterie mais que vous devez envoyer de l'argent par mandat international pour les frais de transfert (Western Union par exemple). Vous ne verrez jamais la somme promise.
- ➔ Un courriel vous informe qu'une personne a besoin de votre aide (maladie, handicap, problèmes financiers), elle vous demande de lui envoyer de l'argent à l'étranger par mandat international.

- ➔ Installez un logiciel anti-virus, un logiciel anti-espion et un pare-feu régulièrement mis à jour.

PROTÉGER VOTRE ORDINATEUR

- ➔ Réalisez vos achats uniquement sur les sites de confiance dont l'adresse, au moment de la transaction, commence par «https».



- ➔ L'apparition d'icônes en bas du navigateur (cadenas et clés) est un gage de sécurité.

SÉCURISER VOS ACHATS EN LIGNE

- ➔ Méfiez-vous des gains trop faciles, des cadeaux, des bonnes affaires et des demandes d'argent faisant appel à votre compassion.

- ➔ Méfiez-vous des demandes urgentes d'informations personnelles, surtout lorsqu'elles contiennent des fautes d'orthographe.

ÉVITER LES ESCOQUERIES

- ➔ N'ouvrez pas les courriels si vous avez des doutes sur leur provenance.

- ➔ Ne cliquez pas sur les liens reçus par courriel surtout si on vous demande vos coordonnées bancaires.

Les seniors face à la délinquance

Les personnes âgées sont plus fragiles et de ce fait plus exposées aux délinquants, qui n'hésitent pas à agir par ruse.

Il convient donc qu'elles redoublent de vigilance en respectant des conseils simples.

Quels sont les risques ?

Vous êtes particulièrement exposés aux :

- cambriolages.
- escroqueries
- abus de faiblesse.
- pickpockets.
- vols à l'arraché.
- arnaques sur internet.

Si vous êtes victime :

- N'opposez aucune résistance
votre vie est plus précieuse que vos biens.

- En cas d'agression, criez pour attirer l'attention des autres passants.

- Tentez de mémoriser le maximum de détails concernant les éléments physiques de votre agresseur et contactez au plus vite la police ou la gendarmerie pour déposer plainte.

En cas d'urgence composez le



*pour contacter la
Gendarmerie ou la Police*

Les numéros utiles :

Numéro d'urgence : 112

Pompiers : 18

SAMU : 15

Mon médecin :

Ma mairie :

Le gardien d'immeuble :

Mes voisins :

.....

.....

Carte de crédit perdue ou volée :

0 892 705 705

Opposition chéquier :

0 892 683 208

Conseils pour prévenir les actes de délinquance

Fiche d'informations

Les seniors face aux risques de délinquance



Ne pas rester isolé chez soi :

- La solitude est un facteur qui augmente votre insécurité. Participez à la vie associative et créez autour de vous un groupe de personnes susceptibles de vous assister au quotidien.

- Etablissez la liste de tous les numéros utiles en cas d'urgence et gardez toujours à proximité de vous un téléphone.

- Les personnes les plus dépendantes peuvent avoir recours à une société de téléassistance.

- Lorsqu'une situation vous semble inhabituelle n'hésitez pas à contacter votre mairie, la police municipale ou les forces de l'ordre. Elles sont là pour vous conseiller et vous aider.

Les gestes de prudence :

- Fermez à clé votre maison même lorsque vous êtes à l'intérieur. Ne laissez jamais la clé dans la serrure d'une porte vitrée.

- De nuit, en période estivale évitez de laisser les fenêtres ouvertes surtout si elles donnent directement sur la voie publique

- En cas d'absence ne laissez pas vos clés sous le paillason ou sous un pot de fleurs. Confiez les à une personne de confiance.

- Faites installer sur votre porte un oeillet et un entrebâilleur.

Partenaire de votre sûreté



- Entrez vos outils et les échelles dans des locaux fermés.

- N'inscrivez que votre nom sur la boîte aux lettres, évitez les termes « veuf », « veuve », « madame » ou « mademoiselle »

Vos déplacements à l'extérieur :

- Ne transportez pas d'importantes sommes d'argent ou de bijoux trop voyants.



- Faites vous accompagner d'un ami ou d'un parent pour aller faire des retraits d'argent.

- Si vous avez le sentiment d'être suivi entrez dans un lieu animé.

- Lorsque vous vous déplacez à pied, évitez les lieux isolés et sombres. Marchez face aux voitures au milieu du trottoir votre sac, fermé et tenu en bandoulière du côté opposé à la chaussée.

Une visite à votre domicile !!!

- Si vous ne connaissez pas la personne qui se présente à votre domicile n'ouvrez pas votre porte.

- Si votre visiteur se présente sans rendez-vous comme un agent du gaz, de l'électricité de la poste ou de tous autres services connus, demandez lui sa carte professionnelle ou son ordre de mission.

- Vous pouvez dans ce cas effectuer un contre appel en utilisant le numéro de téléphone figurant sur votre facture et solliciter un nouveau rendez vous.

- Si votre interlocuteur se montre insistant ou menaçant contactez la police ou la gendarmerie.

- Ne vous laissez pas attendrir par des propos qui n'auront pour but que de détourner votre vigilance.

Pour en savoir plus :

* Le guide : Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes.

* La fiche conseils : Lutter contre les cambriolages

Sur le site :

www.referentsurete.fr

